

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 16 du 15 novembre 2012



MALADIES CRYPTOGAMIQUES sur pensées : à surveiller

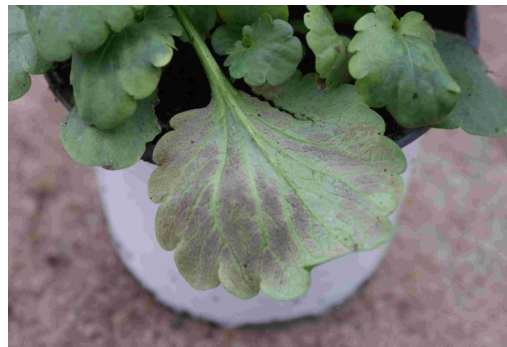
- **quelques cas d'oïdium**

En relation avec l'humidité de l'air et sur des cultures de pensées menées au sol quelques cas d'oïdium ont été signalés. La sensibilité à l'oïdium de la Viola est en grande partie liée aux variétés.



(Photo AREXHOR G.E.)

- **quelques cas de mildiou**



Photos AREXHOR G.E. : **Mildiou** sur pensées (*Peronospora violae*)

A la face supérieure des feuilles (photo de gauche) apparaissent des décolorations du limbe qui correspondent à un feutrage gris-violacé à leur face inférieure (photo de droite).

PUCERONS sur pensées : développement à surveiller

Un observateur signale la présence de pucerons dans ses cultures de pensées. Même à basses températures, le puceron s'installe sur les cultures ; il faut donc rester vigilant.

CYCLAMEN : globalement des cultures saines

Hormis un cas de fusariose signalé chez un observateur, les cultures de cyclamen sont saines.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 16 du 15 novembre 2012

VU dans les serres : rouille brune sur Pélargonium zonal



Photo ADHP : face inférieure de la feuille – des pustules poudreuses brun rouge



Photo ADHP : face supérieure de la feuille – des tâches vert jaunâtre au contour diffus.

Une forte attaque de rouille est également signalée sur un lot d'Aubrietia.

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

A surveiller le développement des maladies cryptogamiques sur pensées

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Bactériose	Cyclamen	
Botrytis	Cyclamen	
Fusariose	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Botrytis	Pensées	
Mildiou	Pensées	
Oïdium	Pensées	
Sciarides	Pensées	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto »